

<http://www.sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article348>



Malheureusement, Base-élèves is not dead

- PRIMAIRE
- Evaluations / fichage



Date de mise en ligne : mardi 12 octobre 2010

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Tel l'hydre de Lerne, le fichage des élèves n'en finit pas de renaître sitôt qu'on l'ampute d'une de ces têtes. Comme cette créature mythique, ses appendices sécuritaires se régénèrent et se multiplient dès que l'on touche à l'un d'entre eux.

Suite aux rendus du Conseil d'Etat du 19 juillet 2010, le ministère devait revoir sa copie concernant le traitement des données « Base élèves premier degré » (BE1D) et « Base nationale des identifiants élèves » (BNIE).

Dans un communiqué de presse du 21/10/2010, le ministère de l'Éducation nationale dit avoir pris toutes les mesures demandées par le Conseil d'État dans les décisions rendues le 19 juillet dernier sur les traitements BE1D et BNIE.

Dans ce même communiqué, toujours s'agissant de la BNIE ou de BE1D, le ministère se targue de s'être mis en conformité avec les exigences du Conseil d'Etat et n'hésite pas à avancer que « l'utilisation de ces bases est donc à ce jour tout à fait régulière. »

Le ministère, à travers ce communiqué ment par omission et oublie étrangement de parler des décisions du Conseil d'Etat rétablissant le droit d'opposition et déclarant illégales les interconnexions entre fichiers. C'est pour le moins fâcheux, pour ne pas dire malhonnête.

Aujourd'hui et face à la triste opération de communication du ministère de l'Éducation nationale, le syndicat Sud éducation :

- Refuse toute utilisation de données à caractère personnel dans des fichiers informatiques qui renseignent déjà et vont renseigner d'autres services que l'Education Nationale.
- Rappelle que les données chiffrées anonymes sont suffisantes pour la gestion des effectifs des écoles.
- Appelle plus que jamais les parents d'élèves à exercer leur droit d'opposition, rétabli par le Conseil d'Etat, sans se laisser décourager par des chantages illégaux et sans légitimité aucune des Inspecteurs d'Académie ou des Inspecteurs de l'Education nationale.
- Exige que les sanctions (retraits de salaire, retrait du poste de direction, mutation d'office) infligées aux directeurs résistants soient annulées.
- Dénonce la mise en place d'autres fichiers (AFFELNET, APPLIEO, ENT, Livret de compétences, SCONET, SDO) dans l'Education nationale.